

PROJET DE LOI C-232 MORT AU FEUILLETON

Le projet de loi C-232 est mort au feuilleton à la suite de la dissolution du Parlement canadien le 26 mars dernier. En février dernier, l'AJEFNB avait demandé au Barreau du Nouveau-Brunswick et à l'Association du Barreau canadien – division du Nouveau-Brunswick de prendre publiquement position en faveur du projet de loi C-232 dans des lettres envoyées respectivement à la présidente du Barreau du Nouveau-Brunswick, Maître Marie-Claude Bélanger-Richard, et à la présidente de l'Association du Barreau canadien – division du Nouveau-Brunswick, Maître Denise LeBlanc. Selon l'AJEFNB, dans la logique du respect des obligations constitutionnelles du gouvernement canadien et d'une volonté d'égalité réelle en matière de langues officielles, une telle prise de position est toujours d'actualité puisque, pour reprendre le libellé du projet de loi, il est essentiel que les juges « comprennent le français et l'anglais sans l'aide d'un interprète ».

De plus, rappelons que l'AJEFNB et l'Observatoire international des droits linguistiques de l'Université de Moncton avaient convié la communauté à une conférence portant sur le projet de loi C-232. Les conférenciers étaient le député d'Acadie-Bathurst, Yvon Godin, ainsi que les professeurs Michel Doucet et Serge Rousselle. La conférence a eu lieu le mercredi 2 février 2011, à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Il a été question du contexte dans lequel le projet C-232 a été présenté, de l'état du droit sur la question et du rôle du Sénat.

PUBLICATION DES JUGEMENTS

Le Groupe de travail qui avait été constitué le printemps dernier par le ministère de la Justice et de la Consommation dans le but de mener des consultations sur la publication et la traduction des décisions des tribunaux de la province a déposé son rapport à la fin janvier et s'inscrit dans le respect de nos droits linguistiques. C'est un dossier que l'Association suit de très près et elle fait tout en son pouvoir afin que le ministère de la Justice y donne suite rapidement.

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL OBLIGATOIRE

Étant donné la nature obligatoire du programme de perfectionnement professionnel permanent mis en place par le Barreau du Nouveau-Brunswick, l'AJEFNB a demandé et obtenu un avis juridique afin de clarifier les obligations du Barreau en ce qui a trait aux cours offerts aux juristes francophones de la province. Le Barreau a été informé de la démarche de l'AJEFNB. C'est un dossier en évolution...

RENCONTRE AVEC LA MINISTRE DE LA JUSTICE

Le président, Serge Rousselle, ainsi que le directeur général, Denis Roy, ont rencontré la ministre de la Justice, l'hon. Marie-Claude Blais, le 23 février dernier. Selon le président, la rencontre fut très productive. Plusieurs dossiers ont été discutés, dont le

rapport du Groupe de travail sur la publication des décisions, le dossier des langues officielles, le dossier du perfectionnement professionnel permanent obligatoire, pour n'en nommer que quelques-uns.

PLAN QUINQUENNAL

À sa réunion régulière du 29 janvier dernier, le Conseil d'administration de l'Association a adopté un nouveau plan quinquennal. Le Plan a comme but principal de guider l'Association dans ses activités pour les cinq prochaines années. Mentionnons que la Feuille de route qui avait été mise en œuvre par le ministère de la Justice du Canada prend fin en mars 2013. À cet égard, le ministère vient de confirmer le financement du fonctionnement de base de l'AJEFNB jusqu'à cette date.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de l'AJEFNB se réunira le 5 mai prochain, par téléconférence. Si vous avez un sujet que vous voudriez ajouter à l'ordre du jour, vous pouvez communiquer avec le directeur général en composant le 506-853-4154.

LES ASSISES ANNUELLES 2011

Les assises annuelles de l'AJEFNB auront lieu le 19 novembre prochain, à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Une formation traitant de la prévention d'abus envers les aînés sera offerte en matinée et une autre formation (sujet à déterminer) sera offerte en après-midi. L'assemblée générale annuelle aura lieu à l'heure du midi. Veuillez noter que ces deux formations permettront aux membres du Barreau du Nouveau-Brunswick d'accumuler des crédits de perfectionnement professionnel. Plus de renseignements à venir...

PROFIL D'UN MEMBRE

Jolène Lavigne-Albert— Originaire d'Edmundston, au Nouveau-Brunswick, cette jeune femme dynamique terminera ses études en droit en avril 2011 et fera son stage de cléricature dans le cabinet de Stewart McKelvey, à Moncton, avant de se diriger en 2012 à la Cour suprême du Canada comme stagiaire.

Jolène est récipiendaire de bon nombre de bourses et de prix, dont une bourse d'excellence de l'Université de

Moncton (16 000 \$ réparti sur 4 ans), une bourse de prestige de la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick (20 000 \$ réparti sur 3 ans), une bourse de l'Association du Barreau canadien, division du Nouveau-Brunswick (1 500 \$), le Prix McInnes Cooper pour la meilleure note en droit fiscal et le prix de la meilleure note en droit constitutionnel.

Pour ce qui est des concours de plaidoirie, mentionnons qu'elle s'est méritée les prix de la meilleure plaideuse, du meilleur contre-interrogatoire et du meilleur exposé final à la Coupe McKelvey, édition 2011, alors qu'au concours de plaidoirie P.-A.-Landry de 2010, Jolène était une des deux gagnantes du concours.

En plus de représenter le corps étudiant au sein du Conseil d'administration de l'AJEFNB, Jolène est présidente du Comité disciplinaire de l'Université de Moncton, représentante étudiante de la Faculté de droit auprès de l'Association du Barreau canadien, division du Nouveau-Brunswick et vice-présidente francophone de l'Association des jeunes libéraux du Nouveau-Brunswick (mars 2010 à mars 2011).

L'AJEFNB se considère chanceuse de l'avoir comptée comme membre de son Conseil d'administration et en profite pour lui souhaiter le meilleur des succès dans tous ses projets futurs.

Le Bref est publié par l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick.

<i>Président</i>	Serge ROUSSELLE
<i>Adresse</i>	18, av. Antonine-Maillet Pav. Adrien-J.-Cormier Université de Moncton Moncton NB E1A 3E9
<i>Téléphone</i>	(506) 853-4151
<i>Télécopieur</i>	(506) 853-4152
<i>Courriel</i>	association@ajefnb.nb.ca
<i>Site Web</i>	www.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses 235 membres.
